

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPE 56 Subvention (15 000 euros) à l'association Coordination Eau Île-de-France (93) pour son projet « L'Eau bien commun dans les universités parisiennes ».

M^{mes} Célia BLAUEL et Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour l'organisation du projet « L'Eau bien commun dans les universités parisiennes » de septembre 2016 à avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission, et Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 15.000 euros à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour l'organisation du projet « L'eau bien commun dans les universités parisiennes ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 15 000 euros T.T.C., sera imputée au chapitre 67 - 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'année 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO